

Demande d'accréditation

CONDITIONS

Les accréditations de presse sont accordées sur la base de différents critères très stricts.

Une accréditation presse n'est accordée qu'aux journalistes mandatés par un média et tirant des revenus de cette activité. Cela concerne tous les journalistes de la presse écrite, (y compris ceux travaillant pour des médias en ligne), de la radio et de la télévision, les équipes de tournage et les photographes de presse.

Cette accréditation est un outil leur permettant d'effectuer leur travail de façon professionnelle.

En aucun cas, il ne s'agit d'une entrée gratuite.

OBTENTION

- 1. Les détenteurs d'une carte de presse officielle, émise par le Ministère de l'Intérieur ont par définition accès au laissez-passer.*
- 2. Les journalistes ne disposant pas de cette carte de presse officielle, mais qui introduisent une demande et disposent d'un mandat de la part d'un média avec un ordre de mission signé par son rédacteur en chef sont accrédités sous certaines conditions et cela concerne :*
 - Les médias audiovisuels reconnus (radios nationales – tv régionales et nationales)*
 - La radio locale si la zone de couverture se situe dans un rayon de 30 kms autour du parcours.*
 - Les médias écrits bénéficiant d'un tirage suffisant (quotidiens – magazines- toutes-boîtes)*
 - Les médias électroniques actifs dans le secteur des sports moteurs et pouvant faire preuve d'un nombre suffisant de visiteurs journaliers uniques - il convient de pouvoir présenter des statistiques de visites indépendantes. Pour obtenir une accréditation au nom d'un site Web, les billets diffusés sur les sites Web en question ne peuvent se limiter à une simple interprétation des résultats. Au minimum 50 % des articles diffusés doivent avoir été rédigés par les membres de la rédaction et non pas être une simple récupération de communiqués de presse.*

Ils doivent contenir au moins une présentation de l'événement qu'ils vont couvrir.

Les BLOGS et les pages Facebook personnels ne sont pas acceptés.

- *Les photographes affiliés à l'une des associations professionnelles reconnues et qui peuvent présenter la preuve d'une assurance professionnelle peuvent obtenir une accréditation à la condition de travailler pour le compte d'un média.*
- *Les journalistes ou photographes travaillant pour une agence de presse nationale ou internationale (Belga – Afp – Photonews – Reuters – etc...) peuvent obtenir une accréditation à la condition de pouvoir présenter un ordre de mission.*
- *Les photographes ou responsables de presse mandatés par une série, un championnat ou un organisateur peuvent obtenir une accréditation sur présentation d'un ordre de mission.*

04-SECRET-08-ACCREDITATION-CONDITIONS

EXCLUSIONS : sont exclus dans tous les cas

1. *Les photographes amateurs*
2. *Les photographes uniquement actifs pour des sites WEB*
3. *Les collaborateurs de sites Web pour les pilotes, les co-pilotes ou les équipes*
4. *Les collaborateurs et photographes de sites de photos.*

CONDITIONS / DIVERS

- *Au maximum (2) accréditations seront accordées par média.*
- *Les laissez-passer ne sont accordés qu'à des adultes de plus de 18 ans.*
- *Un laissez-passer est strictement personnel et ne peut être cédé.*
- *Les demandes d'accréditation doivent être soumises 1 semaine avant l'épreuve au plus tard.*

- *L'accès sur l'esplanade de la Citadelle est strictement réservé aux photographes accrédités avec chasuble. Celle-ci sera disponible au centre de presse contre une caution de 20 euros.*
- *L'organisation se réserve le droit de retirer une accréditation en cas d'abus ou lorsque les directives de la sécurité ne sont pas respectées.*
- *L'organisation rappelle qu'à défaut d'autorisation d'exploitation de classe 1A délivrée par la DGTA, l'usage de drones en extérieur est interdit conformément à l'Arrêté royal du 10 avril 2016. Par mesure de sécurité générale et, comme le recommande la circulaire ministérielle du 28 juillet 2017, seuls les télépilotes de drones accrédités par l'organisation pourront survoler le parcours de la compétition, conformément aux Arrêtés pris par l'ensemble des Bourgmestres des communes traversées par le rallye.*
- *L'organisation pourra faire librement usage des images diffusées par les photographes qu'elle a accrédités, l'utilisation commerciale de ces clichés est exclue et se limite à des objectifs de promotion de l'épreuve.*

